

## RAPPORT N°6 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu les articles 33 et suivant de la loi NOTRe du 7 août 2015

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe,

Considérant le déroulement de carrières des agents d'Ambert Livradois Forez communauté de communes,

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

### AVANCEMENTS DE GRADE

Cadre d'emploi	Durée hebdo de service	Grade actuel	Grade proposé	Intitulé du poste	Motif
Adjoints administratifs territoriaux	35H	Adjoint administratif	Adjoints administratifs principal 2 <sup>ème</sup> classe	Assistante de gestion budgétaire, financière et comptable	Examen professionnel
Adjoints administratifs territoriaux	35H	Adjoint administratif	Adjoints administratifs principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent d'exploitation des équipements sportifs et ludiques – assistante du responsable d'équipement	Examen professionnel

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé d'approuver :

- Les avancements de grade ci-dessus présentés
- La modification du tableau des emplois intégrant ces modifications
- L'inscription budgétaire aux chapitres et articles prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération des agents et au paiement des charges pour l'année en cours.